



Informations complémentaires concernant la statistique de l'aide sociale dans le domaine de l'asile (SH-AsylStat)

La statistique de l'aide sociale dans le domaine de l'asile (SH-AsylStat) est établie dans le cadre de la statistique des bénéficiaires de l'aide sociale par l'Office fédéral de la statistique (OFS), sur mandat du Secrétariat d'Etat aux migrations (SEM). Elle considère les données concernant les personnes du domaine de l'asile relevant de la compétence financière de la Confédération, à savoir les deux groupes de personnes suivants :

- personne admise provisoirement séjournant en Suisse depuis 7 ans au plus (F) (personne admise provisoirement 7- (F) (AP 7-)) ;
- requérant/e d'asile (N).

La SH-AsylStat livre des informations sur le nombre de personnes et de ménages bénéficiaires, sur leur structure et leur situation sociale et financière ainsi que sur la durée et la dynamique des prestations. En outre, les frais effectifs des cantons pour l'aide sociale dans le domaine de l'asile sont aussi relevés dans ce cadre.

Les données sur les personnes du domaine de l'asile sont saisies et exploitées selon les méthodes de la statistique suisse des bénéficiaires de l'aide sociale.

Population

La statistique de l'aide sociale est définie en fonction de la personne ayant demandé une aide sociale. Si cette personne possède le statut de personne admise provisoirement (F -7 ans) ou de requérant/e d'asile (N), toutes les personnes faisant partie de la même unité d'assistance (aussi appelée «dossier») sont prises en compte dans la SH-AsylStat. Les autres membres de l'unité d'assistance peuvent ainsi avoir un autre statut de séjour ou la nationalité suisse. A l'inverse, des personnes du domaine de l'asile peuvent être enregistrés dans la statistique suisse des bénéficiaires de l'aide sociale (SAS) ou dans la statistique de l'aide sociale aux réfugiées (SH-FlüStat) en tant qu'autres membres de l'unité d'assistance.

Relevé et exploitation des données

Les résultats présentés dans la SH-AsylStat se réfèrent à l'aide sociale dans le domaine de l'asile (aide sociale économique selon les lois cantonales sur l'aide sociale). L'Office fédéral de la statistique reprend les données recueillies par les services chargés du relevé annuellement et de manière exhaustive à l'échelle nationale. Les données sont ensuite plausibilisées et exploitées.

Pour plus d'informations concernant l'aide sociale dans le domaine de l'asile, veuillez consulter le site internet du SEM:

<https://www.sem.admin.ch/sem/fr/home/asy/sozialhilfesubventionen/sozialhilfestatistik.html>



Définitions importantes

Besoin brut

Le besoin brut (soit les ressources requises pour couvrir les besoins fondamentaux) correspond au besoin mensuel théorique de l'unité d'assistance (comprenant les besoins de base ainsi que les prestations liées à la situation), sans les revenus actuels.

Besoin net

Le besoin net correspond au besoin mensuel brut moins les recettes mensuelles actuelles de l'unité d'assistance.

Etat en fin d'enquête, Mois de référence

L'état en fin d'enquête renseigne sur la situation de l'unité d'assistance pendant le mois de référence. Ce mois est défini comme le mois où l'unité d'assistance a reçu la dernière prestation ordinaire (dernière prestation prise en compte dans la statistique).

Exemple : si l'unité d'assistance reçoit en décembre une prestation ordinaire valable pour le mois de décembre, ce dernier sera considéré comme mois de référence. En revanche, si le dernier versement ordinaire concernant le dossier a lieu en mars, c'est mars qui sera pris comme référence.

Période d'enquête

Période durant laquelle les données sont relevées. La période d'enquête dure un an, du 1^{er} janvier au 31 décembre.

Personne ayant déposé la demande

Personne qui demande une aide financière pour elle-même et/ou pour d'autres membres de l'unité d'assistance.

Revenu

Le revenu de l'unité d'assistance inclut le revenu professionnel, les rentes, les avances sur pensions alimentaires, etc. hors aide sociale au sens strict.

Structure de l'unité d'assistance

L'unité d'assistance est déterminée par les liens familiaux des membres de l'unité d'assistance, en fonction des variables âge, sexe, état civil et degré de parenté.

Le statut d'occupation du logement détermine lui aussi la structure de l'unité d'assistance : il comprend en gros les catégories « ménages privés », « personnes vivant en institution » ou dans un « home » et « types de logements particuliers ».

Taux d'aide sociale dans le domaine de l'asile

Le taux d'aide sociale dans le domaine de l'asile désigne la part de personnes du domaine de l'asile bénéficiaires d'une aide sociale dans l'ensemble de cette population. Le nombre de personnes du domaine de l'asile qui bénéficient d'une telle aide est rapporté au nombre de personnes présentant un statut de séjour pertinent à un moment ou un autre de l'année d'enquête, selon un extrait du système d'information central sur la migration de la Confédération (SYMIC). Ce nombre total de personnes du domaine de l'asile compose le dénominateur du taux d'aide sociale dans le domaine de l'asile.

Font partie de l'univers de base du numérateur du taux d'aide sociale SH-AsylStat tous les personnes admises provisoirement 7- (F) ainsi que tous les requérants d'asile (N) ayant obtenu des prestations financières d'aide sociale durant au moins un mois de l'année d'enquête.

L'univers de base pour calculer le taux d'aide sociale dans le domaine de l'asile diffère fondamentalement de celui utilisé pour les autres analyses de la SH-AsylStat, pour lesquelles l'univers de base est défini en fonction du statut de séjour de la personne ayant déposé la demande d'aide sociale. Ce qui



implique qu'indépendamment de leur statut de séjour, toutes les personnes qui font partie de l'unité d'assistance dont la personne ayant déposé la demande est une personne du domaine de l'asile sont incluses dans la SH-AsylStat.

Pour le calcul du taux d'aide sociale dans le domaine de l'asile : toute personne ayant un statut considéré dans la SH-AsylStat – soit personne admise provisoirement 7- (F) ou requérant/e d'asile (N) – et bénéficiant de l'aide sociale sera prise en compte, qu'elle ait déposé la demande ou soit un autre membre de l'unité d'assistance et indépendamment de la statistique (SAS, SH-FlüStat ou SH-AsylStat) dans laquelle elle est enregistrée.

Taux de couverture

Rapport entre le besoin net et le besoin brut de l'unité d'assistance. Le taux de couverture permet de saisir comment les besoins matériels d'une unité d'assistance sont remplis grâce aux prestations d'aide sociale. La valeur du taux de couverture varie entre 0 et 1. Plus elle est élevée, plus la part de l'aide sociale dans le revenu global de l'unité d'assistance est importante.

Unité d'assistance, dossier

L'unité d'assistance est l'unité économique prise en considération pour l'attribution et le versement de prestations. Une unité d'assistance, ou dossier, se compose d'une personne seule ou d'un ensemble de personnes apparentées faisant ménage commun : couple marié, couple marié avec enfant(s), parent seul avec enfant(s) mineur(s). Dans la pratique de l'aide sociale, l'unité d'assistance comprend les conjoints vivant dans le même ménage ainsi que, le cas échéant, leurs enfants mineurs qui vivent avec leurs parents ou l'un de leur parent. Les concubins, les frères et sœurs, les collègues, les amis habitant ensemble ne constituent en principe pas une unité d'assistance. Sont considérées comme personnes soutenues ou bénéficiaires de l'aide sociale toutes les personnes d'une unité d'assistance, y compris la personne ayant déposé la demande.

Renseignements:

OFS, Section Aide sociale : info.social@bfs.admin.ch